

TROUSSEAU D'INTERNAT

Dans le respect des mesures sanitaires actuellement en vigueur, et dans le souci de se protéger tant individuellement que collectivement, les internes doivent obligatoirement avoir en leur possession des masques jetables ou lavables.

Trousseau

- Drap housse (1 personne) ; Housse de couette, drap housse, alèse, oreiller (1) et taie d'oreiller
- 1 couette
- Nécessaire de toilette (gel douche, shampoing etc.)
- Serviettes et draps de bain
- Chaussons
- Pyjama, robe de chambre ou peignoir
- Cadenas (pour fermer armoire personnelle)

Les internes qui ont un traitement médical doivent impérativement en informer Mme Duchosal, l'infirmière.